



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : Michel DAGBERT, Jean-Marc TELLIER.

**CONVENTION AVEC L'UNION RÉGIONALE INTERFÉDÉRALE DES
ORGANISMES PRIVÉS SANITAIRES ET SOCIAUX 2026-2028**

(N°2026-252)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.121-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – Pacte des solidarités humaines » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) des Hauts-de-France, une participation financière d'un montant de 180 000 €, pour la période 2026-2028, correspondant à un versement annuel de 60 000 € selon les modalités définies au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'URIOPSS, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2026-2028, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-428G01	6568//93428	Partenariats transversaux	180 000,00	180 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Convention Conseil Départemental du Pas-de-Calais et URIOPSS Hauts de France 2023-2025 : rapport d'activité année 2024

Pour une lecture simplifiée, le rapport a été synthétisé et structuré à partir des 5 fiches actions inscrites dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais :

Fiche action : Poursuivre l'animation du Comité Inter Associatif en réinstallant une dynamique collective et territoriale	2
Fiche action : Contribuer aux dynamiques de coopération dans le secteur du domicile	4
Littoral	4
Lens-Hénin	7
Fiche action : Appui à la politique enfance famille	11
Diagnostic de la prostitution des jeunes de l'ASE	11
Participation à l'ODPE 62	12
Appui aux services de prévention spécialisée	12
Fiche action : Appui à la mise en œuvre de la stratégie départementale logement insertion	14
Participation aux instances départementales	14
Animer le Collectif Logement 62	14
Appui à la poursuite du Logement d'Abord : groupe de travail sur l'articulation entre la santé et le logement sur les territoires de la CABBALR et de la CC Flandres Lys	15
Fiche action : Accompagner les coopérations pour un développement social des territoires et soutenir la mise en réseau des acteurs sociaux	18
Littoral	18
Lens-Liévin	20

Contrairement à 2023, il n'y a pas eu de pilotage transversal de la convention en 2024 ni de comité technique de suivi.

Toutefois, des réunions de cadrage et de coordination ont eu lieu avec plusieurs directions concernées :

- 1 rencontre avec la **Direction Enfance Famille** le 26 février 2024
- 1 rencontre avec la **Direction Autonomie Santé** le 5 juin 2024

Fiche action : Poursuivre l'animation du Comité Inter Associatif en réinstallant une dynamique collective et territoriale

Référente de la fiche : Elodie Delozière, responsable du secteur Autonomie – PSH

En 2024, le Comité Inter Associatif a continué de se réunir pour poursuivre les objectifs redéfinis en 2024.

Les **objectifs du CIA** sont les suivants :

- Remplacer les besoins des personnes accompagnées au cœur de ses actions, en valorisant :
 - La parole des usagers,
 - La parole des familles.
- Faire remonter les situations problématiques identifiées sur le terrain.
- Permettre aux associations de familles de relayer les besoins et attentes des personnes accompagnées : des évolutions récentes au niveau national renforcent leur rôle, mais malgré leur présence, ces associations restent encore trop peu consultées et écoutées.
- Offrir un espace d'accès à l'information et au partage de connaissances. En effet, il est souvent difficile, sur le terrain, d'avoir une vision globale de l'ensemble des acteurs.
- Créer du lien avec la MDPH : le CIA constitue un espace de coopération, de mise en réseau et d'échanges autour des problématiques communes.
- Maintenir une dynamique collective face aux enjeux partagés.

Afin de poursuivre ces objectifs, le CIA s'organise en 2 temps :

- un temps de rencontre du CIA pour échanger sur les thématiques identifiées dans les objectifs, appelé « CIA Acteurs »
- un temps d'échanges avec la MDPH appelé « CIA MDPH »

Les réunions du CIA sont planifiées au semestre afin de bloquer les dates suffisamment tôt, elles ont lieu tous les 3 mois.

Ainsi en 2024, le CIA (Acteurs/MDPH) s'est réuni en janvier, mars, juin, octobre et décembre.

L'URIOPSS a réalisé une enquête en ligne en décembre 2024 auprès des participants du CIA Acteurs afin d'évaluer leur satisfaction dans l'organisation de ces rencontres.

Sur le plan logistique, les participants ont réaffirmé la volonté de pouvoir suivre les réunions Acteurs et MDPH sur le mode « hybride ».

Sur le fond, les répondants ont réaffirmé leur souhait de voir exister l'espace d'échange CIA Acteurs pour poursuivre les objectifs suivants :

- **Partage et rencontres** avec les acteurs du secteur, interconnaissance
- Mise en commun des **difficultés** rencontrées et des **réactions à organiser**
- Informations sur les **nouveautés réglementaires**
- **Découverte** de structures et de pratiques innovantes, réseau partenarial
- **Articulation avec la MDPH** : parler **d'une même voix**, force de **proposition**, force du **collectif**
- **Avancer ensemble** dans la **reconnaissance des droits** des PSH et maintenir une **vigilance** sur cet accès aux droits

Fiche action : Contribuer aux dynamiques de coopération dans le secteur du domicile

Référents de la fiche : Frédéric Dezoteux et Elise Farrell, CDT

Littoral

L'URIOPSS anime le groupe de coopération SAAD SSIAD Littoral avec pour ambition de développer l'interconnaissance entre les acteurs, d'encourager les partenariats, et de nourrir les réflexions par l'apport d'expertise à la lumière des orientations nationales et départementales. Cette démarche contribue à l'amélioration de la coordination entre les acteurs, à la facilitation du décryptage de certaines actualités et offre une opportunité de travailler sur d'autres sujets tels que l'émergence de mutualisation et de réflexions autour de la dimension des parcours.

1. Coopération SAAD SSIAD Littoral : retour sur la réunion du 20 février 2024

En 2024, le groupe de coopération SAAD SSIAD Littoral s'est réuni le 20 février 2024 avec pour ordre du jour et perspectives pour l'année les points suivants :

Présentation d'ADERE – Centrale de référencement associative

Intervention : Thierry ODILE, délégué départemental ADERE

- L'offre d'ADERE
- Les modalités de commandes
- Hello ADERE

Action : Des contacts sont pris entre ADERE et les associations intéressées

Réforme des services à domicile

Intervention : Lydia MAAZI, Responsable Gestion/Tarifification & Pôle autonomie à l'URIOPSS Hauts-de-France

Les avancées de la réforme : actualités

Retour sur les enjeux liés aux politiques autonomie et santé

Besoins et appuis pour les associations à l'échelle des territoires

Action : L'URIOPSS accompagnera les structures demandeuses en infra-territoires pour encourager les coopérations dans le cadre de la réforme et apporter des appuis techniques en fonction des demandes.

Mutualisation de formations en inter SAAD SSIAD

Intervention : Frédéric DEZOTEUX, chargé de mission CAP Solidarités Littoral

Positionnement et installation au fauteuil roulant

Syndrome de Diogène

Formation en Santé Sécurité et Conditions de Travail des membres du CSE

Action : Encourager la mutualisation de formations en inter SAAD SSIAD et ESSMS

Adaptation de poste / reconversion professionnelle

Intervention : Mme RIMBAULT, Responsable de services, Centre la Mollière / UGECAM

Présentation de l'action de reconversion professionnelle dédiée aux personnes avec des problèmes de santé [UGECAM]

Action : Expérimenter l'action adaptation de poste / reconversion professionnelle [UGECAM]

CAP Solidarités Littoral – la plateforme de partage de ressources

Intervention : Frédéric DEZOTEUX, chargé de mission CAP Solidarités Littoral

Présentation de la plateforme de partage de ressources

Action : Mailler les SAAD SSIAD volontaires à la plateforme de partage de ressources

Point d'étape / Programme ESSMS numérique et financement SONS

Intervention : Laurie WAGNON du Collectif SI MS HDF

Actualités : ESSMS numérique

Action : Le collectif SI Médico-Social reste à la disposition des acteurs. Des liens sont pris avec la majorité des structures présentes suite aux précédentes rencontres sur le littoral.

Au-delà de cette réunion et des actions mise en œuvre, l'URIOPSS a mené, tout au long de l'année, d'autres travaux en lien avec les SAAD SSIAD volontaires, et ce dans le prolongement des années antérieures.

2. Animation d'un groupe coopération SAAD SSIAD sur le Montreuillois

A la demande de SSIAD du Montreuillois, l'URIOPSS a mis en place un groupe de travail entre SAAD SSIAD sur la réforme des services à domicile.

- 2 rencontres [18 septembre et 27 novembre 2024]
- Par rencontre : entre 15 et 30 représentants SAAD-SSIAD du territoire
- Informations descendantes et relatives aux tenants, aboutissants et enjeux de la réforme SAD [sur le plan de la Zone d'Intervention Unique, sur le plan conventionnel et RH, sur les formes de rapprochements, la convention transitoire, les échéances etc.]
- Travail à partir d'un outil créé pour le groupe de coopération : l'outil « Ce qu'il faut retenir »
- Facilitation des échanges entre participants.

En termes d'évaluation : le format proposé a permis de susciter des rencontres et contacts entre SAAD-SSIAD ; rencontres et contacts qui n'auraient pas été initiés spontanément par les participants en présence.

3. Travaux complémentaires sur les territoires du littoral Pas-de-Calais en lien avec les SAAD SSIAD

➔ Participation à la réunion du CTA Boulonnais

➔ **SPDA** : A la demande de la Maison de l'Autonomie du Boulonnais, préparation et co-animation d'un atelier dans le cadre de la journée départementale SPDA. Rédaction du compte rendu de l'atelier.

➔ Mise en lien avec le DAC sur la dimension des parcours

Le DAC participe au groupe de coopération SAAD SSIAD. Au-delà de cette participation qui contribue au développement de l'interconnaissance, l'ambition est de croiser les enjeux des partenaires notamment dans le cadre de la prise en charge des personnes âgées au domicile. Concrètement, à l'initiative du DAC et en partenariat avec l'URIOPSS, une réunion sur le thème « parcours patient en soins palliatifs au domicile » a été organisée le 31 mai 2024 sur l'Audomarois. En 2025, cette action sera déployée sur le Boulonnais.

➔ CAP Solidarités Littoral : plateforme de partage de ressources

- **Favoriser le partage d'expériences et de pratiques** [rencontres trimestrielles, rencontres thématiques, stages de découverte]
- **Promouvoir le partage de ressources entre acteurs** [mutualiser des moyens, mutualiser des achats]
- **Mutualiser des ressources en matière de formation**

➔ Feuille de route : attractivité des métiers ESSMS sur le littoral

Initier un partenariat entre les ESSMS du Littoral, en articulation avec les acteurs de l'emploi, et en lien avec Professions Autonomie

- Poursuivre la démarche d'interconnaissance entre les acteurs de l'emploi, de la formation et les ESSMS
- Inscrire la démarche en lien avec Professions Autonomie
- Promouvoir les métiers de l'humain [ESSMS] sur le territoire notamment vers les personnes en formation/ou recherche d'emploi [co-organisation d'un forum « les métiers du social, du médico-social et de la santé » [11 avril 2024 / 50 stands, dont des SAAD/SPASAD. + 400 participants]
- Faciliter les interactions individuelles entre l'AMIE, les acteurs de l'emploi et les ESSMS
- Partenariat avec l'AMIE du Boulonnais [ex : job dating métiers du domicile, etc.]
- Expérimentation d'une adaptation de poste / reconversion professionnelle [Centre la Mollière]
- Enquête emplois compétences ESSMS dans le cadre de CAP Solidarités

- Inscrire la dynamique en lien avec les stratégies locales de l'emploi.

Perspectives 2025

Poursuivre la coopération SAAD SSIAD Littoral

Réunions programmées : 15 janvier et 18 juin 2025

Rester en appui des acteurs du Montreuillois [à la demande]

Développer les interactions avec la plateforme de partage de ressources

Poursuivre la démarche « attractivités des métiers »

Renforcer l'articulation avec les Maisons de l'Autonomie

Lens-Hénin

Depuis son lancement en 2022, **le Pôle Ressource de prévention de la perte d'autonomie et de coopération**, impulsé par une dynamique collective sur le territoire de Lens-Hénin, a connu en 2023 une phase clé de structuration. L'URIOPSS Hauts-de-France a poursuivi son **accompagnement** auprès du collectif d'acteurs, avec notamment la sélection et le suivi du cabinet Cooprex, chargé d'élaborer un cadre de fonctionnement pérenne, accessible et économiquement viable. L'année 2023 a été marquée par plusieurs temps forts – ateliers participatifs, comités de pilotage, lancement des groupes de travail – qui ont permis de définir une feuille de route partagée et de poser les bases d'une offre de services favorisant le bien vieillir à domicile. Ce travail a également permis de rapprocher le Pôle Ressource du Centre de Ressources Territoriales (CRT) porté par l'Ehpad Delaby, amorçant une convergence stratégique.

L'année 2024 a été marquée par la fin de l'accompagnement du cabinet de conseil. Cette phase d'appui a permis de stimuler une **dynamique territoriale positive**, en **renforçant les liens, la confiance et la volonté de coopération entre les SAAD**. Toutefois, elle n'a pas abouti à une structuration juridique complète à l'issue de l'accompagnement, ce qui a nécessité de poursuivre les travaux sur cet aspect au cours de l'année 2024.

Parallèlement, **un travail de structuration à long terme s'est engagé pour consolider le partenariat avec le CRT et le Centre de dépistage de la fragilité**. Cela s'est traduit par l'instauration régulière de groupes de travail réunissant les membres du pôle ressource, le CRT et le Centre de dépistage, organisés les mêmes jours que les comités de pilotage du pôle ressource.

Ainsi, **5 rencontres de comité de pilotage et de groupe de travail avec le CRT et le Centre de dépistage de la fragilité** ont eu lieu :

- **Le 17/01/2024** à la MDSP de Angres, rencontre en présence et pilotée par le cabinet Cooprex :

Objectifs :

- Clarification du statut juridique du Pôle Ressource
- Définition de son articulation avec le CRT
- Élaboration de la feuille de route 2024

Décisions clés :

- Statut juridique : après étude de 6 options, consensus initial autour d'une association loi 1901, avec rédaction d'une note juridique à valider.
- Lien CRT/Pôle Ressource : volonté partagée de mutualiser les actions de prévention ; création d'un GT SAAD/CRT autour de cas concrets.
- Feuille de route prévention : actions collectives portées par 4 SAAD en réponse à l'AAP de la Conférence des financeurs ; mutualisation envisagée à partir de septembre 2024.
- Le 21 mars 2024 au CCAS de Carvin, rencontre en présence et pilotée par le cabinet Cooprex :

Évolutions :

- Statut juridique : abandon de la création d'une association (réserves de certains acteurs). Adoption d'une convention partenariale, inspirée du modèle CAP Solidarités.
- Co-construction du parcours de prévention avec le CRT et le Centre de Dépistage de la Fragilité (AHNAC), à partir de cas anonymisés.
- Interopérabilité des SI validée par l'ARS, facilitant le partage d'informations dans le respect du cadre réglementaire.

Perspectives :

- Objectifs communs à fixer progressivement
- Mutualisation des projets de prévention selon les réponses à l'AAP (été 2024)

- **Le 23 mai 2024 à la MDSP de Angres, animation URIOPSS**

GT CRT / Pôle Ressource :

- Ajustement du schéma de parcours de prévention, en clarifiant les rôles des intervenants à domicile.
- Premiers échanges sur la fiche de poste du coordonnateur volet 1 (CRT).
- Discussion sur les modalités de transmission d'information entre structures.

Copil Pôle Ressource :

- Structuration autour de 4 objectifs partagés :
 1. Mutualisation d'actions de prévention
 2. Échanges de pratiques professionnelles
 3. Organisation de sensibilisations communes
 4. Partage de ressources via un espace numérique

- **Le 3 juillet 2024 en visio**

Consolidation

- Présentation du projet de convention partenariale
- Lancement des groupes de travail thématiques
- Partage d'expérience avec CAP Solidarités (URIOPSS)

- **Le 19 septembre 2024 à la MDSP de Angres, animation URIOPSS**

GT CRT / Pôle Ressource :

- Validation du schéma de parcours de prévention, avec deux voies d'entrée :
 - Via le Centre de Dépistage (PPS)
 - Via le CRT directement (PPT)
- Réflexion sur la convergence PPS/PPT : un outil commun possible, sous réserve de validation RGPD.
- Le coordonnateur volet 1 (recrutement T1 2025) jouera un rôle pivot entre les dispositifs.

Systèmes d'Information :

- Avancée des interopérabilités entre outils métiers (Dome, Telegrafik, Presage, Arche MC2).

CRT :

- Réalisation d'un diagnostic de prévention prévue au 1er semestre 2025.

Copil Pôle Ressource :

- Validation de la convention partenariale
- Présentation des fiches actions par objectif et pilote :
 1. Mutualisation des actions (MDSP/ESPAS)
 2. Échanges de pratiques (Artaban)
 3. Sensibilisations communes (Domartois)
 4. Partage de ressources numériques (URIOPSS pressenti)
- Intégration de nouveaux partenaires : Affective, CCAS d'Hénin-Beaumont

En complément des rencontres avec le Pôle Ressource, des échanges entre l'URIOPSS et le Conseil Départemental ont eu lieu tout au long de l'année afin d'assurer le cadrage et la cohérence globale du projet,

- Le 15 mars
- Le 5 juin

Perspective 2025

Plusieurs rencontres sur le même format GT CRT/copil Pôle Ressource programmée pour 2025 en janvier et en mars, avec pour objectif la mise en commun effective d'actions de préventions (avec création d'outils dédiés) et le travail de coordination avec les acteurs de la prévention (CRT, Centre de dépistage de la fragilité, Agirc Arrco...).

Le Pôle Ressource a intégré deux nouveaux membres : Affective et le CCAS de Hénin Beaumont.

La MDSP d'Angres a recruté une chargée de mission prévention. L'année 2025 marquera une phase de transition, durant laquelle cette nouvelle interlocutrice pourra progressivement assurer le rôle d'appui et de soutien au Pôle Ressource, précédemment porté par l'URIOPSS. La redéfinition de cette mission d'appui fera l'objet d'échanges avec le Conseil Départemental et la Maison de l'Autonomie, soutiens clés du Pôle Ressource.

Fiche action : Appui à la politique enfance famille

Référentes de la fiche : Elise Farrell, CDT, Magali Gledic, responsable secteur Enfance Jeunesse Famille

Diagnostic de la prostitution des jeunes de l'ASE

En 2023, les actions prévues dans la fiche « Diagnostic sur la prostitution des jeunes de l'ASE » et « Participation à l'ODPE » n'ont pas pu être mises en œuvre. Cela s'explique par l'absence d'un ODPE dans le département et par un manque de ressources humaines à l'URIOPSS, lié à la vacance du poste de responsable de secteur Enfance Jeunesse Famille (EJF).

Le 26 février 2024, une réunion réunissant Daphné Bogo, Stéphane Rosiaux, Ahmed Hegazy, Frédéric Dezoteux et Élise Farrell a permis de mieux définir les contours de l'étude à réaliser. À cette occasion, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a exprimé plusieurs attentes :

- Objectiver le phénomène dans le département (approche quantitative)
- Identifier les pratiques des professionnels (bonnes pratiques, difficultés en territoires)
- Identifier les ressources mobilisées/mobilisables pour prévenir le phénomène > Cartographie des acteurs dédiés

C'est à partir du mois avril 2024 avec l'arrivée de Magali Gledic en tant que responsable du secteur Enfance Jeunesse Famille, qu'une proposition de rétroplanning a été travaillée collectivement à l'URIOPSS Hauts-de-France en lien avec les chargés de développement territorial et Salomé Lenglet chargée de recherche et observation.

Ce rétroplanning, transmis à la Direction Enfance Famille, prévoyait :

- En 2024 : une phase exploratoire et de mobilisation des partenaires du territoire ;
- Début 2025 : une analyse quantitative et qualitative du phénomène ;
- Fin 2025 : des groupes de travail et l'organisation d'une journée thématique de sensibilisation.

L'année 2024 a donc été consacrée à une phase d'appropriation du sujet par la nouvelle responsable de secteur, à travers des retours d'expériences issus d'autres territoires (ODPE, Paré, CNAEMO), ainsi qu'à la mobilisation d'acteurs locaux (directeurs de MECS, services de prévention spécialisée, ODPE 59, DDFE, associations spécialisées...).

Le recrutement d'une chargée de mission pour l'ODPE du Pas-de-Calais a entraîné plusieurs échanges et un co-pilotage qui ont permis de cadrer plus finement encore les objectifs de cette collaboration.

Les objectifs de « diagnostic » de l'état de la prostitution des jeunes dans le département ont notamment été modulés au regard des possibilités méthodologiques et du besoin prioritaire d'accompagner les acteurs du département à identifier un phénomène complexe et pluriel.

De plus, une requalification de l'objet des travaux vers **l'exploitation sexuelle des mineurs** a été faite, permettant à la démarche d'aller au-delà du cadre seul de la prostitution des mineurs de l'ASE.

Perspective 2025

La redéfinition d'objectifs communs entre URIOPSS et ODPE 62 pour l'enjeu « prostitution des mineurs » au début de l'année 2025 a entraîné une structuration de la démarche en comités de pilotage multi partenariaux avec l'objectif final d'une importante journée de sensibilisation à la fin de l'année 2025.

Participation à l'ODPE 62

L'URIOPSS HDF était représenté par Magali Gledic, responsable Enfance Jeunesse Famille et Salomé Lenglet chargée de Recherche et Observation lors de la première réunion de l'ODPE 62 le 22 novembre 2024.

À cette occasion, une présentation des travaux engagés autour de la problématique de la prostitution des mineurs a été réalisée.

Appui aux services de prévention spécialisée

En parallèle des objectifs initialement définis dans la fiche action, l'URIOPSS a été sollicitée en 2024 par plusieurs services de prévention spécialisée du département afin de bénéficier d'un appui ponctuel en matière de coordination interservices.

Deux temps de rencontre ont ainsi été organisés avec l'ensemble des huit services de prévention spécialisée du Pas-de-Calais :

- Le 26 avril 2024 à Saint-Omer ;
- Le 11 décembre 2024, également à Saint-Omer.

À l'issue de ces échanges, les participants ont exprimé le besoin de disposer, en complément des réunions d'information pilotées par la Direction Enfance Famille du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, d'un espace d'échanges plus informel entre services. Cet espace viserait à favoriser le partage de pratiques professionnelles, la diffusion d'informations d'actualité et le renforcement des liens inter structures.

Perspectives 2025

En 2025, cet espace d'échanges entre services de prévention spécialisée sera structuré autour d'une préparation collective à l'évaluation externe prévue en 2026. Un accompagnement spécifique sera proposé à cette fin par le service Vie associative et Formation de l'URIOPSS Hauts-de-France, dont l'intervention a démarré en 2025.

Fiche action : Appui à la mise en œuvre de la stratégie départementale logement insertion

Référentes de la fiche : Elise Farrell, CDT et Sylvie Gadeyne, Responsable de secteur Lutte contre les Exclusions

Participation aux instantes départementales

L'URIOPSS participe aux instances animées par les services départementaux

- dans le cadre du pilotage FSL : participation via un portage de mandat par un adhérent.
- CDIAE : participation via un portage de mandat par un adhérent.

L'URIOPSS était présente à la réunion plénière du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne le 21 juin 2024.

Animer le Collectif Logement 62

L'URIOPSS assure l'animation du collectif logement du Pas-de-Calais. L'objectif est de:

- Permettre un temps d'échanges entre associations du département œuvrant à l'accompagnement logement
- Echanger et harmoniser les pratiques de territoires en matière de logement,
- Echanger sur les actualités des différentes commissions auxquelles siègent des porteurs de mandats URIOPSS (CT FSL notamment).
- Transmettre les informations techniques (ex : Loi Kasbarian Bergé, évolution de la tarification des CHRS...) et politiques (Collectifs des métiers de l'humain en danger, évolution des négociations de la convention collective unique étendue...), en complément des commissions techniques de l'URIOPSS et de ses partenaires.
- Être l'interlocuteur du Département pour le relai d'informations, les questionnements/ dysfonctionnements en lien notamment avec la réécriture du PDALHPD, les AAP, le logement d'abord, etc.

6 collectifs logement menés en présentiel en 2024 :

- 9 février aux Restaurants du cœur à Beaurains, 17 participant.e.s
- 12 avril dans les locaux partagés de Prismes 62 à Arras
- 24 mai dans les locaux du Coin Familial à Oignies, 19 participant.e.s
- 5 juillet dans les locaux de Habitat Insertion à Bruay-la-Buissière, 12 participant.e.s
- 27 septembre aux Restaurants du cœur à Beaurains, 37 participant.e.s
- 22 novembre 2024 à l'Accueil 9 de Cœur à Lens, 23 participant.e.s

L'actualité 2024 a été notamment marquée par la proposition de plusieurs groupes de travail spécifiques :

- un état des lieux sur le fonctionnement des instances (commissions « sortants d'hébergement », commissions inter-bailleurs...) pour travailler sur une harmonisation des instances entre les différents territoires
- une réunion spécifique pour résoudre des problèmes techniques liés au versement des prestations CAF, avec un interlocuteur de la CAF
- la présentation des mesures de tutelle pour les majeurs
- la présentation de l'AAP FSL par Amélie Delaval, CD 62.

Perspectives 2025

Dans un contexte incertain, au niveau réglementaire et financier pour les associations, il est prévu que l'URIOPSS continue de jouer pleinement son rôle d'animateur de réseau en facilitant les discussions, en apportant des éclairages réglementaires et juridiques, et en exerçant un rôle de porte-parole auprès des financeurs et des partenaires.

Des rencontres avec des partenaires (MSA, Communauté 360) sont prévues pour l'année 2025 afin de continuer à fluidifier les échanges entre secteurs, au service de la continuité de l'accompagnement des bénéficiaires.

Appui à la poursuite du Logement d'Abord : groupe de travail sur l'articulation entre la santé et le logement sur les territoires de la CABBALR et de la CC Flandres Lys

En 2022, à la demande de la DIHAL et de l'Uniopss, l'URIOPSS a lancé une dynamique territoriale sur le territoire de la CABBALR et de la CC Flandre-Lys-Romane. Cette initiative comprenait des groupes de travail multi-acteurs, l'élaboration d'une feuille de route et sa présentation, autour de l'articulation entre les secteurs de la santé et du logement.

Dans ce cadre, à la fin de l'année 2023, des échanges entre la MDS de Béthune, le CLS de la CABBALR et l'URIOPSS ont abouti à la création du projet de « Journées de sensibilisation et d'inter-formation des professionnels des deux secteurs », issu des propositions des fiches actions.

L'année 2024 a été marquée par la mobilisation d'un groupe restreint d'acteurs concernés du territoire, invités au sein d'un « comité de pilotage ». Cette instance s'est réunie à plusieurs reprises en vue d'échanger sur les suites de la démarche avec à chaque fois l'objectif d'avancer sur la structuration des rencontres.

- **18 juin 2024** à l'hôtel communautaire de la CABBALR, en présence de représentant.e.s du CLS, de Habitat Insertion, de l'EPSM Saint-Venant, de la

CAF, du LDA, du SLISL, du service Logement de la CABBALR et de l'URIOPSS HDF.

Objectif : exploration de l'objectif concret des « rencontres » : Ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'autre secteur/les besoins en pratiques professionnelles/les partenaires souhaités.

Relevé de décision : 4 blocs thématiques se dessinent pour couvrir l'ensemble des questions soulevées à l'occasion des journées d'informations et des journées préparatoires.

Blocs Acculturation, Accès au logement, Accompagnement dans le logement, Sortie d'hospitalisation

- **18 octobre 2024** à l'Hôtel communautaire de la CABBALR, en présence de représentant.e.s du LDA, de Habitat Insertion, du SLISL, du service de cohésion sociale de la CABBALR, du CLS, du CLSM, des Hôpitaux publics de l'Artois, du PTSM Artois Audomarois et de l'URIOPSS HDF.
Objectifs : Présentation des 4 blocs et échanges méthodologiques.
Relevé de décisions : Proposition de déroulé pour les « Journées d'interconnaissance Santé-Logement » :
 - Présentation des acteurs présents
 - Ateliers basés sur des cas concrets répartis en quatre blocs thématiques
 - Restitution des ateliers pour partager les apprentissages et conclusionsDécisions méthodologiques :
 - Abandon des « Journées préparatoires », jugées trop lourdes et chronophages par le comité de pilotage (copil).
 - Organisation d'un copil élargi en décembre pour intégrer davantage de parties prenantes et optimiser la préparation des Journées d'interconnaissance.
- **10 décembre 2024** à l'Hôtel communautaire de la CABBALR, en présence de représentant.e.s du CLS, du CLSM, du SLISL, de l'URIOPSS HDF, du bailleur Habitat HDF, de la filière gériatrique du béthunois, du PTSM Artois Audomarois, de Habitat Insertion, du bailleur SIA.
Objectif : structuration des ateliers et échanges autour des « cas » utilisés pour les ateliers.
Relevé de décisions : 6 cas proposés comme « témoins » à suivre pendant les ateliers.
Objectif du mois de juin pour l'organisation des rencontres.

Malgré la tenue de plusieurs rencontres multipartenariales en 2024, difficulté persistante de mobilisation de certains acteurs, notamment du secteur sanitaire.

De plus, malgré l'inscription évidente de la démarche de création de lien entre secteurs dans des politiques publiques locales et départementales, difficulté de

pouvoir inscrire la co-organisation de cette rencontre dans les missions régulières des participants.

Perspectives 2025

Face aux difficultés de mobilisation et de structuration rencontrées en 2024, il est évoqué avec les co-pilotes de la démarche que les « journées d'interconnaissance et de sensibilisation » initialement prévues en juin 2025 puissent être ajournées ou reportées au profit d'autres initiatives du territoire. Notamment une journée de travail, financée dans le cadre du GEP Santé mentale/LDA du territoire.

Une rencontre avec des acteurs du LDA et du CLSM d'un autre territoire a pu permettre un échange de pratique et inspirer d'autres modalités d'articulation entre secteurs.

Il est à noter que l'URIOPSS Hauts-de-France contribue également aux enjeux du logement d'abord sur le boulonnais dans le cadre de la co-animation, avec le Département, d'un groupe d'échanges de pratiques logement-santé mentale, toutefois cette action émerge à un conventionnement spécifique piloté par le Service départemental des Politiques Sociales du Logement et de l'Habitat.

Fiche action : Accompagner les coopérations pour un développement social des territoires et soutenir la mise en réseau des acteurs sociaux

Référents de la fiche : Frédéric Dezoteux et Elise Farrell, CDT

L'appui à la collaboration entre associations en faveur du lien social et de l'innovation est inscrit en transversalité dans l'ensemble des actions menées par l'URIOPSS.

Plus spécifiquement, l'URIOPSS mène plusieurs initiatives de coopération territoriale intersectorielle qui s'inscrivent notamment dans l'objectif d'adaptation aux enjeux propres des territoires du Pacte des Solidarités Humaines du Département :

Littoral

→ Démarche Attractivité des métiers sur le littoral

L'URIOPSS participe à la plateforme de partage de ressources – CAP Solidarités Littoral- qui couvre les territoires du Boulonnais, Calaisis et Montreuillois. Cette plateforme est composée d'ESSMS qui identifient des sujets et des actions opérationnels à mettre en place à l'échelle de ses territoires. L'attractivité des métiers est l'une des thématiques sur lesquelles les structures travaillent avec l'appui de l'Union dans le cadre d'une feuille de route 2023-2026 en lien avec les acteurs de l'emploi et de la formation. L'URIOPSS a informé et mobilisé les équipes de Professions Autonomie par rapport à cette démarche.

Un renforcement des coopérations territoriales

Dans une logique de travail en synergie, cette feuille de route vise également à favoriser l'interconnaissance entre les ESSMS et les acteurs de l'emploi sur les territoires. L'objectif est de :

- Croiser les dynamiques respectives des différents partenaires pour développer des interactions locales efficaces.
- Promouvoir de dispositifs d'accès ou de maintien à l'emploi, permettant d'intégrer et de soutenir durablement les candidats et les professionnels dans leur parcours
- Construire une stratégie collective en matière d'attractivité des métiers, notamment sur le littoral du Pas-de-Calais, où les besoins en professionnels sont particulièrement marqués.

Promouvoir et valoriser les métiers du social, du médico-social et de la santé

L'URIOPSS inscrit son action dans un rôle de « facilitateur » entre acteurs de l'emploi et ESSMS.

Attirer de nouveaux talents dans ces métiers nécessite un travail de sensibilisation et de communication ciblée. Pour cela, plusieurs actions sont prévues :

- Mieux faire connaître ces professions auprès des jeunes en formation et des personnes en recherche d'emploi [ex : co-organisation du forum des métiers du social, médico-social et sanitaire, avril 2024].
- Organiser des actions de découverte des métiers, comme des journées immersives ou des rencontres avec des professionnels du secteur.
- Mettre en place une stratégie de communication pour valoriser les carrières dans les ESSMS, en s'adressant aussi aux publics en reconversion et aux jeunes.

Anticiper les besoins pour mieux agir

Afin d'adapter les actions aux réalités du terrain, la feuille de route prévoit la réalisation d'une étude des besoins en professionnels à court et moyen terme. Cette analyse sera un levier essentiel pour :

- Identifier les profils les plus recherchés et les compétences à développer.
- Aider les ESSMS à structurer leur réflexion sur l'attractivité des métiers et leurs besoins en recrutement.
- Contribuer activement à une stratégie territoriale de l'emploi cohérente et efficace.

Un engagement collectif pour un secteur essentiel

Cette feuille de route 2023-2026 trace ainsi une voie ambitieuse pour répondre aux défis du secteur social, médico-social et sanitaire. En mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire, elle vise à créer une dynamique collective forte, au service de l'attractivité et de la pérennité des métiers des ESSMS.

Face aux enjeux du vieillissement de la population, de l'inclusion et de l'accompagnement des publics vulnérables, il est plus que jamais essentiel de valoriser ces professions et d'assurer un avenir pérenne aux structures qui les portent. Cette feuille de route représente une opportunité précieuse pour fédérer les énergies et construire des solutions durables en lien avec les acteurs de l'emploi et de la formation.

→ Intervention sur Vie Intime Affective et Sexuelle

Sur le littoral, à la demande d'associations engagées dans la lutte contre les exclusions, l'URIOPSS a été sollicitée pour participer à une rencontre territoriale consacrée à l'accompagnement à la vie intime, affective et sexuelle (VIAS) des personnes hébergées au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Cette thématique, encore trop souvent invisibilisée dans le champ de l'action sociale, soulève des enjeux cruciaux en matière de droits fondamentaux, de respect de la personne et de qualité de l'accompagnement.

L'intervention de l'URIOPSS a permis de poser un cadre structurant en s'appuyant sur les principes de la loi 2002-2, qui réaffirme la place centrale de la personne accompagnée dans l'élaboration de son projet de vie. Elle a également mis en lumière des retours d'expériences concrets issus d'ESSMS engagés dans cette démarche, notamment sur le champ du handicap, illustrant la diversité des pratiques, des questionnements et des leviers mobilisables.

L'URIOPSS a présenté un exemple de charte sur la VIAS, ainsi que plusieurs ressources pédagogiques permettant de soutenir et d'outiller les équipes dans leurs réflexions et leurs actions. L'intervention de l'URIOPSS a été complémentaire de la présentation des Centres de Santé Sexuelle du Département du Pas-de-Calais.

Au-delà du partage d'expériences, cette rencontre a permis de créer un espace de parole bienveillant et libre, dans lequel les professionnels ont pu exprimer à la fois leurs besoins et leurs réflexions. Elle a nourri une dynamique collective, portée par une conviction commune : l'accès à une vie affective, intime et sexuelle digne et choisie est un droit fondamental, y compris – et surtout – pour les personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité.

Perspectives 2025

Face aux nombreux enjeux soulevés, les acteurs présents ont exprimé leur volonté de poursuivre cette réflexion en 2025, en développant des actions transversales et partenariales à l'échelle des territoires du littoral. L'URIOPSS et les Centres Santé Sexuelle du Département du Pas-de-Calais vont construire une feuille de route partagée pour répondre aux besoins des ESSMS et mobiliser des ressources complémentaires pour nourrir les pratiques des professionnels, et ce en faveur des droits et des libertés des personnes accompagnées. La démarche sera adaptée et étendue progressivement à l'ensemble des territoires du Pas-de-Calais.

Lens-Liévin

→ Animation de la Fabrik à projets Lens-Liévin

Tous les derniers vendredis matin de chaque mois, des communes de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin (CALL) accueillent à tour de rôle les rencontres de la Fabrik à Projets, une plateforme de développement social local animée par l'URIOPSS. S'y retrouvent un ensemble d'acteurs associatifs et institutionnels du territoire, qui ont à cœur de réaffirmer le rôle essentiel des initiatives locales dans le développement des solidarités et du pouvoir d'agir des habitants.

Ces rencontres généralistes permettent un échange d'informations sur les actualités des participants, des rapprochements partenariaux et un espace de conseil et d'accompagnement pour des initiatives naissantes

Avec le soutien d'un comité de pilotage varié et pro-actif, la Fabrik a continué d'agrandir sa base de données et son impact sur le territoire. C'est également grâce à sa présence en ligne sur le site Mine d'infos (propulsé par la Maison de l'emploi Lens Hénin) et plus récemment grâce à sa page LinkedIn que la Fabrik rayonne.

Pour l'année 2024, les rencontres ont respectivement été accueillies par les associations ou collectivités suivantes (avec à chaque fois une mise à disposition gratuite des salles) :

26 janvier : Local du conseil citoyen Les Hauts de la cité 8 à Vendin-le-Vieil - 23 personnes
16 février : Centre Social Les Brebis à Mazingarbe (Rencontre des acteurs de la solidarité alimentaire) - 36 personnes
23 février : Salle municipale à Pont à Vendin - 19 personnes
29 mars : Maison de quartier Jean Macé à Bully-les-Mines (Rencontre spéciale Jeunes) - 42 personnes
26 avril : Centre Social Kaleïdo à Noyelles-sous-Lens - 16 personnes
31 mai : Salle Jacques Prévert - Vimy (Rencontre des acteurs de la solidarité alimentaire) - 24 personnes
28 juin : Résidence Depoorter à l'Apei de Lens et environs - 16 personnes
27 septembre : Médiathèque Estaminet à Grenay - 24 personnes
25 octobre : Centre Social Les Brebis à Mazingarbe - 15 personnes
29 novembre : Centre Social d'Education Populaire à Méricourt - 30 personnes
18 décembre : Maison de quartier Jean Macé à Bully-les-Mines (Fabrik des jeunes) - 70 personnes dont 20 jeunes (11-21 ans) accompagnés par les Clubs de prévention spécialisée du territoire.
20 décembre : Joujouthèque Bout de ficelle à Aix-Noulette - 9 personnes

En 2024, en plus des rencontres généralistes, en 2024 et à la demande de participants de la Fabrik, les thématiques suivantes ont été abordées :

- **Solidarité alimentaire** (le 16 février et le 31 mai) avec la contribution à des travaux collectifs et des présentations de dispositifs spécifiques

- **Solidarité numérique intergénérationnelle**, grâce à un partenariat avec l'action sociale de Malakoff Humanis qui a alloué une enveloppe spécifique dédiée à un appel à projet construit par et pour le territoire, sur la thématique de la Solidarité Numérique Intergénérationnelle (lancement de l'appel à projets, candidatures et instruction des dossiers au cours de 2024, jury le 21 octobre et remise des prix le 29 novembre)

- **Participation et accompagnement des jeunes**, grâce à un partenariat avec le CRAJEP, qui a contribué et apporté l'expertise de son programme Provox pour faire des rencontres spécifiques à la participation et l'accompagnement des jeunes (nombreux copils multi partenariaux 24 avril, 27 mai, 27 septembre, 22 octobre, 18 novembre, 6 décembre ; temps de travail sur une soirée avec des jeunes accueillis par le service de prévention spécialisée Recherche Action Sociale de Liévin le 26 juin ; deux rencontres à Bully-les-Mines le 29 mars et le 18 décembre)

Perspectives de la Fabrik à projets pour 2025

En 2025, la Fabrik continue de se rassembler mensuellement pour les rencontres généralistes et des rencontres thématiques en fonction des sollicitations des participants.

La continuité du partenariat avec le CRAJEP promet une continuité de la mobilisation des acteurs de l'accompagnement et de la participation des jeunes. Le début de l'année 2025 est notamment marqué par la recherche de financements complémentaires pour soutenir un événement ou un appel à projets local autour de l'engagement des jeunes.

Une Fabrik à projets qui met en valeur l'ensemble des réseaux sectoriels existant sur le territoire est souhaitée pour le troisième trimestre 2025.

Perspective de la fiche action pour 2025

Prévues en 2024 mais non réalisées, des rencontres collectives ou individuelles avec les différentes MDS seront programmées en 2025. Ces rencontres ont pour objectif de créer ou renforcer les liens pour partager sur les besoins repérés, les initiatives en cours, les actualités, valoriser les actions existantes et identifier les réflexions conjointes.

Par ailleurs, des interactions existent entre les chargés de développement territorial et certaines directions de MDS ou Maisons de l'Autonomie, au gré des projets et animations territoriales.

COMPTE RENDU FINANCIER

Convention pluriannuelle d'Objectifs et de partenariat du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Année 2024

(modèle de demande de subvention Cerfa N°12156*03)			
CHARGES DIRECTES	Montant	PRODUITS DIRECTES	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 ACHATS	236,20 €	RESSOURCES PROPRES URIOPSS NPdC	6 992,64 €
Prestations de services	48,49 €	70 VENTES de produits finis, de marchandises, prestations de services	- €
Achats matières et fournitures	187,71 €		
Autres fournitures	- €		
61 SERVICES EXTERIEURS	5 936,45 €	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	60 000,00 €
Sous-traitance générale (fonds d'intervention spécifique)	- €	Etat	
Locations	4 813,72 €	Région	
Entretien et réparation	808,63 €	Département	60 000,00 €
Assurance	123,74 €	Intercommunalités	
Documentation	190,36 €	Commune(s)	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 249,45 €	Organismes sociaux	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	212,37 €	Fonds européens	
Publicité, publication	18,74 €	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA emplois aidés)	
Déplacements, missions	3 699,99 €	Autres établissements publics	
Services bancaires, autres	1 258,80 €	Aides privées	
Cotisations	2 059,56 €		
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 006,00 €		
Impôts et taxes sur rémunération	- €		
Autres impôts et taxes	4 006,00 €		
64 CHARGES DE PERSONNEL	36 119,74 €		
Rémunération des personnels (brut)	24 522,81 €		
Charges sociales	11 596,93 €		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
		Remboursements divers (remboursement, refacturation locaux, affranchissement, etc.)	
66 CHARGES FINANCIERES	- €	76 PRODUITS FINANCIERS	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 970,54 €	78 REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement	8 474,26 €		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	66 992,64 €	TOTAL DES PRODUITS	66 992,64 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 EMPLOIS des contributions volontaires en nature	145,92 €	87 Contributions volontaires en nature	145,92 €
Secours en nature		Bénévolat	145,92 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	145,92	Dons en nature	
TOTAL	67 138,56 €	TOTAL	67 138,56 €

Fait à Lille, le 28 avril 2025

Dominique DEMORY
Président de l'Uriopss



Pôle solidarités
Secrétariat général

..... CONVENTION

Objet : Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens - 2026-2028 entre le Département du Pas-de-Calais et l'URIOPSS

Entre **le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission Permanente en date du 29 juin 2026,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et **L'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Non Lucratifs Sanitaires et Sociaux** dont le siège est situé 199-201 rue Colbert 59000 LILLE, représentée par Monsieur Dominique Demory, Président, autorisé à signer la présente convention par les statuts de l'association régionale URIOPSS Hauts-de-France,

Ci-après désignée par « L'URIOPSS »

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » 2022-2027

Vu les statuts de l'URIOPSS

Vu la demande de participation financière de l'URIOPSS en date du 21 octobre 2025

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 29 juin 2026 autorisant la signature de la présente convention ;

Préambule

La présente convention-cadre témoigne d'une volonté commune d'affirmer et développer le partenariat dans la durée entre le Département, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, et l'URIOPSS tête de réseau associatif dans la mise en œuvre des politiques départementales, en s'appuyant sur des valeurs partagées et reposant sur la réalisation d'actions concrètes.

Le Département du Pas-de-Calais et l'URIOPSS sont déjà engagés depuis plusieurs années dans un partenariat actif autour d'un objectif commun de soutien au milieu associatif, en ce qu'il est l'un des acteurs majeurs intervenant dans le champ des solidarités.

Le Département du Pas-de-Calais, dans le cadre du Pacte des solidarités humaines souhaite renforcer des partenariats de réflexion et d'action avec un ensemble d'acteurs majeurs des politiques de solidarité à l'échelle départementale et au local. L'objectif qu'il poursuit est le partage des expertises de chacun, la mise en synergie des savoir-faire et des

spécificités dans le but d'une mobilisation de tous en faveur de la cohésion et de l'épanouissement de chacun. Il s'agit tout particulièrement d'organiser les coopérations, clarifier les responsabilités tout en renforçant la construction d'une culture commune. Les partenariats doivent également permettre d'organiser l'essaimage des pratiques sociales inspirantes et les démarches d'innovation contribuant à améliorer l'accompagnement des personnes.

L'objectif du Département en matière de partenariats dans le champ des solidarités est de fédérer les acteurs en faveur de la cohésion sociale et de l'épanouissement de chacun. Il s'agit d'organiser les coopérations, clarifier les responsabilités tout en renforçant l'interconnaissance et le travail collectif, et permettant le partage d'expertise et l'innovation dans les pratiques sociales. Le Département, a réaffirmé, notamment dans son ambition 15 du Pacte de solidarités humaines, sa volonté de mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social et pour la conduite des politiques de solidarité.

L'URIOPSS, dans sa fonction de tête de réseau associatif, a pleinement vocation à contribuer aux réflexions initiées, dans ses missions d'animation, d'accompagnement des acteurs et de représentation du monde associatif, dans le respect du principe de liberté associative.

L'URIOPSS des Hauts-de-France représente pour le Pas-de-Calais 290 établissements et services portés par des associations à but non lucratif. Leurs principales activités concernent les personnes en situation de vulnérabilité, la petite enfance, les jeunes et la famille, les adultes en difficulté d'insertion, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées.

En qualité de tête de réseau, elle apporte une aide à ses adhérents dans l'élaboration et la mise en forme des projets associatifs, le soutien dans le fonctionnement au quotidien des associations, la mise à disposition de services (administratif, juridique, documentation, formation, gestion). Ces missions se concrétisent à la fois par des actions globales, des animations territoriales, thématiques et transversales, et si besoin, des accompagnements individuels.

L'URIOPSS et le Département sont donc complémentaires en matière d'action sociale et médico-sociale auprès de l'ensemble des publics.

Dans ce cadre, l'URIOPSS sollicite le soutien financier du Département pour la mise en œuvre des actions décrites dans la présente convention.

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les ambitions partagées entre le Département du Pas-de-Calais et l'URIOPSS dans le cadre du Pacte des solidarités humaines, de promouvoir la coopération, la prévention, l'innovation afin de co-construire des réponses de qualité aux personnes vulnérables. Ces ambitions visent également à associer l'URIOPSS à la construction, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques solidarités menées par le Département.

Elle porte sur les axes suivants :

- poursuivre l'animation du Comité Inter Associatif en réinstaurant une dynamique collective et territoriale ;
- contribuer aux dynamiques de coopération dans le secteur de l'autonomie ;
- appui à la politique enfance famille ;
- appui à la mise en œuvre de la stratégie départementale logement ;
- accompagner les coopérations pour un développement social des territoires et soutenir la mise en réseau des acteurs sociaux.

Article 2 – Engagements de l'URIOPSS

L'URIOPSS s'engage à :

- A réaliser les actions décrites dans les fiches actions annexées à la présente convention ;
- A mobiliser les moyens humains et matériels pour réaliser les actions décrites à l'article 1 et dans les fiches actions ;
- A affecter le montant total de l'aide départementale au financement des actions décrites à l'article 1 et dans les fiches actions ;

- A informer le Département de toutes ses autres actions qui auront un impact social sur son territoire et s'inscriront en cohérence avec les politiques de solidarité qu'il porte ;
- A porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entrainer la non réalisation ou la réalisation partielle de l'action ;
- A accepter le contrôle des services départementaux sur la mise en œuvre de la présente convention et à produire les documents mentionnés à l'article 5.

L'URIOPSS reconnaît :

- Être en conformité et souscrire valablement aux assurances inhérentes à la mise en œuvre du projet (responsabilité civile ; ainsi que toute garantie complémentaire qui pourrait être exigée en relation avec les conditions réelles de mise en œuvre du projet) ;
- Avoir souscrit au contrat d'engagement républicain (article 10-1 loi 12 avril 2000).

Article 3 – Engagements du Département

3.1. Participation financière départementale :

Le Département s'engage à verser à l'URIOPSS une participation financière d'un montant maximum de 180 000 euros pour les actions mentionnées dans les fiches actions pour la période d'application de la présente convention précisée à l'article 7 soit 60 000 euros par an.

3.2. Modalités de versement :

La participation financière du Département sera versée selon les modalités suivantes:

- Pour l'exercice 2026, un premier versement correspondant à 70 % de la participation financière du Département sera effectué après signature de la présente convention par les deux parties ;
- Le solde de la participation financière de l'exercice 2026 (30% maximum) sera versé après production et validation du bilan de réalisation sur l'année écoulée (conformément aux articles 1 et 5) à transmettre avant le 31 mars de chaque année ;
- Pour les exercices 2027 et 2028, le premier versement de 70% interviendra dès la transmission du programme d'actions prévisionnel de l'année en cours et le second versement de 30 % maximum (le solde) après production et validation du bilan de réalisation sur l'année écoulée jusqu'au terme de la convention cadre pluriannuelle (conformément aux articles 1 et 5) ;

3.3. Modalités de paiement :

Le Département procédera au mandatement des sommes annoncées et le virement sera effectué par Monsieur le payeur départemental, comptable assignataire de la dépense ;

Sur le compte numéro

Numéro de compte : xxxxxxxxxxxx

Clé RIB : xx

IBAN : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

BIC : xxxxxxxxxxxx

Ouvert au nom : U.R.I.O.P.S.S

Dans les écritures de la banque : xxxxxxxxxxxxxx

Le versement de la participation financière du Département ne pourra intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire ou postale.

3.4. Modalités de reversement :

Le Département se réserve la possibilité d'appeler, par voie de titre exécutoire, au reversement de tout ou partie de la participation financière versée à l'URIOPSS, s'il s'avère qu'au terme du bilan définitif des actions programmées, l'association n'aurait pas entièrement respecté les obligations décrites dans la présente convention.

Le reversement des sommes versées à l'URIOPSS pourrait intervenir notamment dans les hypothèses suivantes :

- Après la production des pièces justifiant de l'utilisation des fonds, il serait relevé une utilisation injustifiée ou anormale de la participation financière du Département ;
- L'association n'a pu mener à bien les actions programmées ;
- Les objectifs convenus, dans le cadre des fiches actions, n'auraient été que partiellement atteints.

Article 4 – Modalités de suivi de la convention

La gouvernance mise en place autour du suivi de la convention et de l'évaluation des actions menées dans ce cadre repose sur :

- Un **comité de pilotage** se réunira au minimum une fois par an ; il procèdera à l'examen des réalisations de l'année écoulée et proposera les axes de travail communs, pour l'année suivante.
Outre les interlocuteurs en charge du suivi de la convention à l'URIOPSS ainsi que le secrétariat général du Pôle Solidarités, ce comité réunira les directions métiers du pôle ainsi que des représentants de MDS, ainsi que pour l'URIOPSS les personnes en charge de la mise en œuvre de la convention
- Un **comité technique** se réunira au minimum deux fois par an; il aura pour missions d'opérer des revues de projets et d'apporter les ajustements nécessaires.
Ce comité est composé des représentants de l'URIOPSS et du Secrétariat général du pôle Solidarités en charge du suivi de la convention.

L'URIOPSS s'engage à inviter le Département à son assemblée générale annuelle.

Article 5 – Modalités de contrôle

L'URIOPSS s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la participation financière dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. (Article 10 alinéa 6 loi 12 avril 2020)
- fournir au Département une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité. (Article L 1611-4 alinéa 2 CGCT) ;
- un rapport d'activités précisant l'état de réalisation des actions.

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux. Ce contrôle peut s'effectuer sur pièce et, en cas de besoin, sur place. Le bénéficiaire doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'élaboration de l'opération subventionnée (article L 1611-4 alinéa 1^{er} CGCT).

Article 6 – Obligations et contreparties en matière de communication / charte graphique

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant les actions subventionnées, le bénéficiaire devra faire état de l'aide départementale par tout moyen autorisé par l'institution (ex : apposition du logo).

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecals.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra très clairement être identifiée durant l'évènement ».

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention s'applique pour les années 2026, 2027 et 2028.

En aucun cas, elle ne peut être renouvelée par tacite reconduction.

Son exécution peut se poursuivre au-delà de la date de fin pour apurement financier, juridique et administratif.

Article 8 – Modification, dénonciation et résiliation de la convention

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant à l'initiative de l'une ou l'autre partie.

Elle pourra être dénoncée par l'une des parties deux mois avant la date d'échéance annuelle par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties, la convention pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée vaine.

La résiliation pourra avoir pour conséquence la demande de remboursement total ou partiel de la participation financière versée.

Article 9 – Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

À défaut, les litiges qui pourraient résulter de l'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille.

Article 10 – Annexes

Annexe 3 : Fiche action 1 : Accompagner les coopérations pour un développement social des territoires et soutenir la mise en réseau des acteurs sociaux

Annexe 4 : Fiche action 2 : Appui à la mise en œuvre de la stratégie départementale logement insertion

Annexe 5 : Fiche action 3 : Appui à la politique enfance famille

Annexe 6 : Fiche action 4 : Poursuivre l'animation du Comité Inter Associatif et développer l'articulation avec le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Annexe 7 : Fiche action 5 : Contribuer aux dynamiques de coopération dans le secteur de l'autonomie

Arras, le XX XX XXXX

En 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais
Le Président du Conseil départemental

Pour l'URIOPSS
Le Président

Jean-Claude LEROY

Dominique DEMORY

FICHE ACTION : accompagner les coopérations pour un développement social des territoires et soutenir la mise en réseau des acteurs sociaux

I. Contexte et besoins repérés

Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, et l'URIOPSS, en tant que tête de réseau, se doivent d'être des moteurs d'une collaboration active en faveur du lien social et des innovations. Le conventionnement doit donc permettre de renforcer la co-construction des politiques de solidarité, leur mise en œuvre et leur évaluation à l'échelle départementale mais également au local.

En effet, le Pacte des solidarités humaines du Département prend pleinement sens dans une déclinaison et une approche territoriale, dans une volonté de proximité et d'adaptation des réponses aux besoins des habitants des territoires. La position d'assembler des Maisons du Département Solidarité est alors à conforter.

Ainsi, il s'agit d'organiser les coopérations, de clarifier les responsabilités, tout en renforçant la construction d'une culture commune et la mise en cohérence des interventions entre la collectivité départementale, les associations et les acteurs institutionnels. Ces partenariats doivent permettre notamment de :

- renforcer l'interconnaissance et clarifier les périmètres d'intervention pour améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes ;
- conforter le travail collectif, pluridisciplinaire et les collaborations pour simplifier le parcours de l'usager et apporter une réponse globale à sa situation ;
- organiser l'essaimage des pratiques sociales inspirantes contribuant à améliorer l'accompagnement des personnes.

La mise en réseau des acteurs et le croisement des regards et des expertises entre acteurs doivent également être le levier pour améliorer la prise en compte de la parole des personnes accompagnées et des habitants.

II. Objectifs, résultats attendus

- Consolider la fonction d'animation départementale et locale auprès des associations et établissements d'action médico-sociale et de solidarité ;
- Favoriser la coopération inter-associative et inter-institutionnelle sur le Pas-de-Calais en amplifiant le caractère interfédéral facilitateur de rapprochement et de complémentarité, en favorisant l'activité intersectorielle dans le domaine de l'action sociale et des solidarités, en permettant l'animation, l'information, l'appui technique et l'analyse croisée des besoins sociaux des territoires ;
- Mettre en réseau les acteurs locaux pour renforcer les interactions, les mutualisations, le développement d'actions et de projets transversaux et coopératifs ;
- Être dans une logique d'essaimage, d'appui et de dynamisation des démarches de développement social
- Faciliter la promotion de l'accueil inconditionnel de proximité et appuyer la déclinaison de certaines orientations

- Partager l'expérience de l'URIOPSS sur la place des habitants dans les dynamiques de développement social

III. Mise en œuvre et actions

Programmer des rencontres annuelles entre l'URIOPSS et les Maisons du Département Solidarité Ces rencontres pourront associer les structures adhérentes du territoire. Chaque territoire définira l'instance et l'interlocuteur les plus appropriés selon les configurations territoriales. Il s'agit de renforcer les liens pour partager sur les besoins repérés, les initiatives en cours, les actualités, valoriser les actions existantes et identifier les réflexions conjointes. Cela doit permettre également de faire vivre localement les enjeux de la convention départementale. L'Uriopss pourra apporter un appui aux MDS dans l'émergence d'actions répondant aux besoins du territoire (éventuellement en associant des structures adhérentes). Lors de la première année de la convention, des rencontres avec chaque MDS viseront à favoriser l'interconnaissance et à explorer d'éventuelles thématiques communes susceptibles d'alimenter des réflexions partagées. Les prises de contact seront facilitées par les services du Département afin de soutenir cette dynamique. Exemples d'actions réalisées : actions handicap psychique dans le Calaisis, attractivité des métiers dans le Montreuillois.
Participer aux travaux impulsés par le Département sur le champ de l'action sociale notamment en matière d'accès aux droits, d'accueil, d'information et d'orientation des habitants (démarche ASIP) et faciliter leur diffusion et appropriation au sein du réseau URIOPSS A l'échelle départementale et ponctuellement, à la demande, à l'échelle des territoires
Conforter et développer des initiatives de développement social impulsés par l'URIOPSS. Faciliter leur essaimage sur d'autres territoires Exemple : Fabrik à projets, Cap Solidarités
Venir en soutien et en appui d'initiatives partenariales permettant de favoriser l'expression et la participation des usagers. L'Uriopss pourrait, si cela était souhaité par le Département, mobiliser son expertise et les enseignements issus d'autres territoires (CLTSDS dans le Nord, travaux sur l'autodétermination, formations de bénévoles, accompagnement des CVS) afin d'éclairer d'éventuelles actions visant à favoriser la participation.
Informier le Secrétariat Général du Pôle Solidarités des événements et formations organisés pour les adhérents de l'URIOPSS. Une réflexion autour de l'organisation de formations communes sur des thématiques transversales entre les agents du Département et les adhérents de l'URIOPSS pourra être menée afin de favoriser l'interconnaissance et le développement d'une culture commune.

IV. Calendrier

Le calendrier de mise en œuvre sera partagé et validé annuellement dans le cadre du Comité de pilotage (URIOPSS, Directions thématiques du siège et Secrétariat Général du Pôle Solidarités) qui se réunira au minimum une fois par an et du comité technique (URIOPSS, SG PSOL) qui se réunira au minimum deux fois par an.

Rencontres 1 fois par an sur chaque MDS. A programmer tout au long de l'année. L'URIOPSS prendra contact avec les MDS pour organiser ces rencontres.

V. Evaluation (indicateurs et livrables)

Indicateurs	Livrables
Nombre de réunions : participation aux rencontres départementales, réunions avec les adhérents	Identification de représentants pour participer aux rencontres
Communications aux adhérents et mobilisation	Participation aux rencontres
Participation aux instances	Contributions écrites et orales
Typologie des partenaires mobilisées	Concertations partenariales

VI. Pilotes

Département : GACQUERRE Patricia et DELASSUS Elise – MSDAPP Secrétariat Général du Pôle Solidarités

Uriopss :

Pour toute la FA : Directeur adjoint - Quentin De Parmentier-Lallement

Pour la Fabrik à projets : Chargé de développement territorial Artois, Arrageois, Lens-Hénin, Ternois : Antoine Roland – [REDACTED]

Pour Cap Solidarités : Chargé de développement territorial Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Montreuillois : Frédéric Dezoteux – [REDACTED]

FICHE ACTION : Appui à la mise en œuvre de la stratégie départementale logement insertion

I. Contexte et besoins repérés

Le plan départemental d'action en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) du Département du Pas-de-Calais (2022-2027) poursuit les actions engagées en faveur du logement des personnes défavorisées. Le PDALHPD arrivera à son terme en 2027. Par conséquent, un important travail de bilan, de diagnostic, de définition des nouveaux objectifs sera mené conjointement avec l'Etat, l'URH et la CAF. La participation à ces travaux de l'URIOPSS, en tant que tête de réseau, sera incontournable.

L'expertise de l'URIOPSS s'est historiquement traduite par l'animation du GRAPPES 62 (Groupement des Associations de lutte contre la Pauvreté et la Précarité Economique et Sociale) dont sa dimension logement est toujours active avec le Collectif Logement, mais aussi les comités techniques et la participation aux différentes instances départementales. Cette expertise et ce réseau sont aussi mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du **Pacte des solidarités humaines** sur la période 2022-2027.

Adoptée en janvier 2024, la délibération "Objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles" place l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans au cœur des priorités départementales. Elle formalise les actions menées au quotidien et fixe de nouveaux engagements, notamment en matière de santé mentale, de logement et d'information. Trois principes guident cette politique : permettre aux jeunes d'être pleinement acteurs de leur vie, donner une place réelle à leur parole et leur ouvrir le champ des possibles. Dans cette démarche, l'URIOPSS peut apporter soutien et appui aux projets menés dans le champ du logement en mobilisant son réseau d'acteurs.

Enfin, ce partenariat s'inscrit également dans le cadre de la **poursuite de la mise en œuvre du Logement d'abord (LDA)**, qui couvre aujourd'hui la totalité du territoire départemental. A ce titre, l'URIOPSS est identifié comme un acteur facilitant de la mise en œuvre des mutations induites par le LDA auprès des associations concernées adhérentes et non-adhérentes.

II. Objectifs, résultats attendus

Dans le cadre général de la mise en œuvre du Pacte des solidarités humaines du Département du Pas-de-Calais ainsi que des actions que met en œuvre le Département à travers le conventionnement au titre du Pacte des solidarités de l'Etat, il est attendu de l'URIOPSS d'apporter son expertise et son soutien à l'articulation entre les différents dispositifs départementaux en lien avec le logement.

Objectifs pour chaque sous-actions :

- Solliciter les adhérents à la participation des instances départementales et plus généralement, sur les initiatives existantes ou à développer autour du logement ;
- A travers le collectif logement, alimenter une dynamique de coopération et de dialogue entre les acteurs associatifs et avec les services départementaux. Les rencontres mensuelles du collectif ont pour objectif le partage d'information, d'initiatives, de pratiques et la fluidité de la mise en œuvre des différentes politiques liées au logement ;

- Mobiliser le réseau des adhérents et des acteurs du collectif logement pour la mise en action des différents volets du PDALHPD ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Logement d'Abord, l'URIOPSS pourra assurer une veille sur les projets développés aux niveaux local, départemental et national quant à leur finalité et à leur montage, avec une attention particulière pour les thématiques ciblées de la santé, de l'insertion professionnelle, du handicap, du vieillissement et de la perte d'autonomie.
- En lien avec la délibération « Objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles », l'URIOPSS pourra apporter appui, soutien et contribution aux actions menées en matière de logement pour les jeunes par la mobilisation du réseau d'acteurs.
- Dans le cadre du travail autour de la précarité énergétique, des actions de sensibilisation seront proposées par le Département aux professionnels qui interviennent à domicile. L'URIOPSS, en tant que tête de réseau, pourra se faire le relai de cette démarche auprès des services médico-sociaux qu'elle représente.

III. Mise en œuvre et actions

Participation aux instances départementales

Mobilisation du réseau d'adhérents de l'URIOPSS pour participer aux instances départementales dont le comité responsable du plan (CRP), comité technique du Fonds Solidarité Logement (FSL).

Animation du Collectif Logement 62

Animation mensuelle du collectif logement, coordination des actions collectives et relais réciproques des informations entre associations du secteur du logement et les services du Département.

Mobilisation du réseau associatif du Collectif pour la mise en œuvre du PDALHPD.

Appui à la poursuite du Logement d'Abord

Soutien aux territoires qui mettent en œuvre le LDA, soit à ce jour, la totalité du territoire départemental.

Accompagner les professionnels et les bénévoles dans la compréhension et l'appropriation des mutations en cours qui vont impacter les pratiques d'accompagnement (interconnaissance entre acteurs, décroisement des approches, approche globale...). Cela passera notamment par l'animation d'échanges inter-associatifs, la mobilisation de partenaires extérieurs et des projets de territoire.

Participation au copil Logement d'Abord.

Participation aux réunions d'échanges entre les territoires de mise en œuvre du LDA.

Appui à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action en faveur du Logement et de l'Hébergement des Personnes Défavorisées

A travers une participation directe ou à une mobilisation des adhérents à l'échelle départementale et locale au CTEC, l'URIOPSS facilitera la mise en œuvre du Plan en tant que relais de communication, d'information et de sensibilisation.

Une vigilance particulière sera accordée aux chantiers spécifiques :

- Santé, à travers la sensibilisation des professionnels de la santé la thématique de l'accès au logement ;
- Vieillesse et précarité ;
- Insertion professionnelle.

L'URIOPSS pourra notamment apporter son soutien à la mise en place de groupes de travail spécifiques pour la mise en œuvre des fiches actions du plan.

Relai auprès des services médico-sociaux représentés des actions de sensibilisation à destination des professionnels en matière de précarité énergétique.

Soutien et appui à l'engagement « Objectif jeunes 62 : pour une génération des possibles » en ce qui concerne le logement

L'URIOPSS par la mobilisation de son réseau d'acteurs pour apporter soutien et appui aux démarches engagées en matière de logement des jeunes.

Autres thématiques pouvant faire l'objet d'une mobilisation particulière

Approche transversale de la participation

IV. Calendrier

Le calendrier de mise en œuvre sera partagé et validé annuellement dans le cadre du Comité de pilotage et du comité technique.

Action	Temporalité 2026-2028
Participation aux instances départementales	Continue
Animation du Collectif Logement 62	Continue, rencontres mensuelles du collectif
Appui à la poursuite du Logement d'Abord Participation au copil Logement d'Abord. Participation aux réunions d'échanges entre les territoires de mise en œuvre du LDA.	Continue
Appui à la mise en œuvre du PDALHPD	Continue

V. Evaluation (indicateurs et livrables)

Indicateurs	Livrables
Nombre de réunions : participation aux rencontres départementales, réunions avec les adhérents	Identification de représentants pour participer aux rencontres
Communications aux adhérents et mobilisation	Participation aux rencontres
Participation aux instances	Contributions écrites et orales
Typologie des partenaires mobilisées	Concertations partenariales

VI. Pilotes

Conseil Départemental :

Chef du Service des Politiques Sociales du Logement et de l'Habitat : Amélie Delaval

[REDACTED]

URIOPSS :

Pour toute la FA : Responsable de secteur Lutte Contre les Exclusions : Sylvie Gadeyne –

[REDACTED]

Pour le Collectif Logement : Chargé de développement territorial Artois, Arrageois, Lens-Hénin,
Ternois : Antoine Roland – [REDACTED]

Pour le Logement d'Abord : Chargé de développement territorial Audomarois, Boulonnais,
Calaisis, Montreuillois : Frédéric Dezoteux – [REDACTED]

FICHE ACTION : Appui à la politique enfance famille

I. Contexte et besoins repérés

Le Département est l'acteur de référence en matière de protection de l'enfance et de protection maternelle infantile. Les différentes lois de protection de l'enfance du 5 mars 2007, du 14 mars 2016 et du 7 février 2022 définissent le cadre d'intervention des professionnels exerçant des missions de protection de l'enfance. Elles précisent aussi les missions des Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE), à savoir :

- De recueillir, d'examiner et d'analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département
- D'être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance
- De suivre la mise en œuvre du schéma départemental et de formuler des avis
- De formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département
- De réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département et d'élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant dans le département à la protection de l'enfance

En parallèle, depuis le 1^{er} septembre 2014, les Centres de Planification et d'Education Familiale sont devenus les « Centres de Santé Sexuelle ». Portés et financés par le Département du Pas de Calais, ceux-ci sont des lieux d'accueil ouverts à tous, d'écoute, d'échanges et de conseils sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles, la sexualité et l'IVG. Les professionnels des Centres de Santé Sexuelle mènent des actions de prévention auprès des établissements et services concourant notamment à la protection de l'enfance. Ils participent, en soutien aux services de l'Education Nationale, à la déclinaison du programme EVARS (Education à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité).

L'appui de l'URIOPSS en tant que tête de réseau des acteurs médico-sociaux est un des leviers pour la mise en place de projets de coopération, en matière de prévention par exemple, et de réflexion autour de phénomènes impactant la protection de l'enfance tel que cela a pu être mené concernant l'exploitation sexuelle des mineurs sur l'année 2025.

II. Objectifs, résultats attendus

Objectifs

- Faire levier sur la mise en œuvre des politiques actuelles liées notamment aux orientations départementales fixées dans le Pacte des solidarités humaines 2022 - 2027 et le schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023 – 2027 ;
- Favoriser les bonnes pratiques sur le travail social en établissements et services sociaux et médico-sociaux et la culture interprofessionnelle et interinstitutionnelle ;
- Mettre en synergie des compétences humaines et des moyens pour la mise en œuvre d'études relatives à la prévention et protection de l'enfance en vue de définir des axes d'amélioration.

Résultats attendus

- Accompagnement des professionnels dans les changements de pratiques liées notamment aux orientations départementales 2022 – 2027 ;

- Soutien aux dynamiques de coopération des acteurs de la protection de l'enfance ;
- Soutien aux dynamiques de transversalité des acteurs de la protection de l'enfance avec les autres acteurs de politique publique (Jeunesse / Handicap ...).

Méthodologie

De concert avec les référents départementaux, création et animation de groupes pilotes avec les associations adhérentes volontaires et parties prenantes pour porter des réflexions partagées, croiser les regards, étudier les freins et leviers, évaluer des pistes d'action qui permettent de répondre aux enjeux ciblés comme prioritaires par la Direction enfance famille.

III. Mise en œuvre et actions

Favoriser la mise en relation des établissements et services médico-sociaux avec les professionnels des Centres de Santé Sexuelle afin de mener des actions de sensibilisation et de prévention notamment les établissements et services de protection de l'enfance, du handicap, CHRS...

Mettre en place des échanges avec la DEF sur la thématique santé en ESMS de protection de l'enfance

Participation à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) est une instance pluri-institutionnelle placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental. Sa composition est précisée par l'article D 226-3-2 du CASF.

L'URIOPSS Hauts-de-France est membre de l'ODPE et participera aux différents travaux repérés notamment la thématique annuelle choisie comme par exemple en 2026 « Les violences conjugales et intrafamiliales »

D'autres thématiques pourront être travaillées en fonction des enjeux partagés entre l'URIOPSS et le Département, des éléments de bilan ainsi que des évolutions juridiques. Ces actions précises seront validées dans le cadre du comité technique.

IV. Calendrier

Le calendrier de mise en œuvre sera partagé et validé annuellement dans le cadre du Comité de pilotage et du comité technique.

Thèmes	Dates envisagées
Participation à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance	Deux fois /an séance plénière + groupes de travail
Actions avec les Centres de Santé Sexuelle	<i>Trois actions conjointes en 2026</i> 21 mai (Calais), 29 septembre (Hénin-Carvin), date à définir (Saint Omer).

V. Evaluation (indicateurs et livrables)

Indicateurs	Livrables
Nombre de réunions : participation aux rencontres départementales, réunions avec les adhérents, Communications aux adhérents et mobilisation Participation aux instances Typologie des partenaires mobilisées	Participation aux rencontres : séances plénières de l'ODPE, Réunions ou groupes de travail Contributions écrites et orales Concertations partenariales Communications réalisées

VI. Pilotes

Conseil Départemental : Le Service Départemental de la Coordination des Politiques Enfance Famille et le Service Départemental de la PMI (CSS et SDAPMI)

Uriopss :

Responsable de secteur Enfance Jeunesse Famille : Magali Gledic – [REDACTED]

Pour les travaux avec les Centres de santé sexuelle : Chargé de développement territorial Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Montreuillois : Frédéric Dezoteux – [REDACTED]

FICHE ACTION : Poursuivre l'animation du Comité Inter Associatif et développer l'articulation avec le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

I. Contexte et besoins repérés

L'URIOPSS assure l'animation et la représentation du Comité Inter Associatif (CIA) depuis plusieurs années. Cette instance a pour vocation l'expression de l'usager au travers du milieu associatif qui représente les personnes en situation de handicap du Pas-de-Calais. En ce sens, le CIA contribue aux ambitions du Pacte des solidarités humaines 2022-2027 et notamment l'ambition 15 « Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social ». Le dernier rapport d'activité de l'URIOPSS a permis de mettre en évidence une participation active du secteur associatif au sein de cette instance. Toutefois, la question de la participation des usagers reste à développer.

En parallèle, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) a pour mission de contribuer à porter la parole des personnes concernées et de leurs aidants et de participer à l'élaboration des politiques publiques départementales de l'autonomie, en émettant des avis et des recommandations sur des sujets tels que la prévention, l'accompagnement médico-social, l'accès aux soins, les aides techniques, le logement, l'urbanisme et le transport. Du fait de ses missions de représentation des personnes concernées, l'association du CDCA aux travaux de structuration et de mise en œuvre dans la durée du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) est incontournable.

II. Objectifs

Fort de ces constats, il s'agira pour l'URIOPSS en concertation avec le Département de :

- **Réaliser, dans un premier temps, un bilan de l'animation du CIA** mettant en avant les sujets abordés, le rôle et la participation des différents acteurs. **Animer le Comité inter associatif**, en collaboration étroite avec la Maison Départementale pour Personnes Handicapées, le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé (ARS), pour renforcer le partenariat et la coopération en vue d'un meilleur maillage entre les acteurs.
- Contribuer, a minima, à la mise en cohérence des rôles du CIA et du CDCA (instances représentatives des usagers) pour renforcer leur complémentarité au sein du SPDA, dans une logique de participation des personnes en situation de handicap.

III. Méthode, mise en œuvre, perspectives

L'URIOPSS apporte son expertise et son soutien, notamment pour :

- Etablir un bilan du CIA et être force de proposition sur une évolution de son organisation permettant d'imaginer son articulation avec le CDCA.
- Favoriser la participation des différents acteurs et partenaires, notamment la MDPH, le Département et l'ARS.
- Animer les réunions du CIA et assurer un rôle d'interface entre les associations et les institutions (MDPH, Département, ARS), afin d'aider les associations du secteur handicap à construire des pistes d'action communes. Ces actions viseront à renforcer la participation des personnes en situation de handicap, valoriser leur parole et améliorer l'articulation entre les différents acteurs.

- Assurer une présence technique au côté du membre de l'URIOPSS en tant qu'observateur lors des temps de travail du CDCA pour en tirer des enseignements utiles à l'articulation avec le CIA.
- Alimenter une veille locale et nationale afin de repérer et relayer les projets qui répondent aux orientations du Département.

IV. Calendrier

Instances	Fréquence
Réunion du comité inter associatif (CIA Acteur)	Une fois tous les 3 mois
Réunion du comité inter associatif et de la MDPH (avec la participation du Département) ARS	Une fois tous les 3 mois
Participation aux CDCA, observation ou contribution lors des groupes de travail préparatifs	Selon le nombre de CDCA organisés. (à minima 3 assemblées plénières par an)

V. Evaluation (indicateurs et livrables)

Indicateurs	Livrables
Nombre de réunions organisées dans le cadre du Comité Inter Associatif	- Comptes rendus et feuilles d'émargement
Nombre de réunions organisées pour le comité Inter Associatif avec la MDPH, le Département et les autres acteurs institutionnels le cas échéant	- Comptes rendus et feuilles d'émargement
Nombre de participation au CDCA et éventuels GT qui en découlerait	- Comptes rendus et feuilles d'émargement
Produire le bilan	-
Produire une analyse	-
Diffuser la veille	-

VI. Pilotes

URIOPSS :

Responsable de secteur handicap : Gwenaëlle Merizzi –

Département : Direction de l'Autonomie et de la Santé :

- Amandine VAAST - Chef(fe) de Mission Appui, Prospective et Projets Transversaux
- Sylvie DELBAR – Chargée de Mission Appui, Prospective et Projets Transversaux

FICHE ACTION : Contribuer aux dynamiques de coopération dans le secteur de l'autonomie

I. Contexte et besoins repérés

Le Département soutient les acteurs du secteur de l'autonomie dans l'évolution et l'adaptation de leurs accompagnements face aux enjeux démographiques et de tension sur les métiers de l'aide et du soin. Un des défis du Pacte des solidarités humaines est de « Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement » des personnes tout au long de leur parcours. Ainsi, le Département, dans un souci d'amélioration de la coordination entre acteurs, a le souci de développer des partenariats et des coopérations permettant de fluidifier le parcours de la personne en fonction de l'évolution de ses besoins.

Depuis 2025, le Département est engagé avec la MDPH, l'ARS et la Préfecture dans le pilotage du déploiement du service public départemental de l'autonomie sur le Pas-de-Calais. A ce titre, il accompagne la structuration des gouvernances locales et des coopérations, notamment autour des maisons de l'autonomie.

L'appui de l'URIOPSS, en tant que tête de réseau des acteurs médico-sociaux, est un des leviers d'accompagnement aux changements et à la mise en place de projets de coopération.

II. Objectifs, résultats attendus

Objectifs et résultats attendus :

- Renforcer les articulations entre les chargés de développement de l'URIOPSS et les maisons de l'autonomie sur les territoires :
 - o En début de convention : organiser 1 rencontre URIOPSS/ maisons de l'autonomie pour présenter les missions et les actions mises en place.
 - o Puis chaque année formaliser un temps d'échanges dédié pour faire le point sur les dynamiques locales et identifier les coopérations conjointes à impulser pour faire vivre le SPDA sur le territoire (présence éventuelle aux ITA selon les besoins et opportunités identifiés) ;
- Participer, selon les besoins, au séminaire départemental SPDA soit en co-animant une table ronde, soit en co-animant un atelier thématique selon son expertise (le séminaire est organisé 1 fois tous les 2 ans) ;
- Dans le but de contribuer à la mise en œuvre de la mission 4 du SPDA relative à la prévention et l'aller-vers :
 - o Contribuer aux travaux d'analyse et de benchmarking des actions de prévention de la perte d'autonomie en mobilisant le réseau des adhérents du territoire régional et d'autres départements (réseau Uniopss-Uriopss).
 - o Contribuer à l'analyse des actions de prévention existantes à destination des personnes en situation de handicap, dans le Pas-de-Calais, dans le but d'ouvrir la CDF au champ PH.
 - o Contribuer à la structuration du pôle ressources et prévention sur le territoire de Lens-Hénin et, selon les enseignements tirés de cette expérimentation, appuyer l'analyse des conditions d'un éventuel déploiement sur d'autres territoires.

III. Méthode, mise en œuvre, perspectives

- Programmer annuellement un temps d'échanges dédié par territoire
- Co-animation d'atelier ou tables rondes lors des séminaires départementaux du SPDA.
- L'Uriopss contribue à la mission "prévention et aller-vers" en mobilisant son réseau régional et national pour appuyer l'analyse des actions de prévention de la perte d'autonomie en lien avec les responsables maisons de l'autonomie et les chargés de prévention

IV. Calendrier

Thèmes	Dates
Réunions de présentation des missions de l'URIOPSS	2026
Rencontres avec la MA Lens-Hénin	3 fois par an au minimum
Appui aux groupes de travail des séminaires départementaux du SPDA	Tous les deux ans.

V. Evaluation (indicateurs et livrables)

Indicateurs	Livrables
Nombre de rencontres réalisées avec les représentants des MDS	Comptes rendus et feuilles d'émargement / Bilan annuel d'activités
Nombre d'ITA auxquels l'Uriopss a participé	Bilan annuel d'activités
Nombre d'intervenants de l'Uriopss mobilisés pour les séminaires départementaux du SPDA	Bilan annuel d'activités
Echanges avec la MDA Lens-Hénin	Nombre de rencontres Livrables rédigés / comptes rendus Bilan annuel d'activités
Analyse et propositions sur le déploiement du pôle ressources	
Analyse sur les actions de prévention	

VI. Pilotes

URIOPSS :

Chargés de développement territoriaux :

Littoral : Frédéric Dezoteux

Intérieur : Antoine Roland

Responsable de secteur autonomie PA-Domicile :

Christine Nieuwjaer,

Département :

Direction de l'Autonomie et de la Santé :

Amandine VAAST - Chef(fe) de Mission Appui, Prospective et Projets Transversaux

Sylvie DELBAR – Chargée de Mission Appui, Prospective et Projets Transversaux

Service pilotage des MA : Lens-Hénin : Caroline Flambray

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Secrétariat général du Pôle Solidarités
Mission Pilotage Administratif et Financier

RAPPORT N°52

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

CONVENTION AVEC L'UNION RÉGIONALE INTERFÉDÉRALE DES ORGANISMES PRIVÉS SANITAIRES ET SOCIAUX 2026-2028

L'une des ambitions du Département, reprise dans le Pacte des solidarités humaines 2022-2027 « agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais », a pour vocation de conforter le partenariat avec les acteurs majeurs, institutionnels ou associatifs, des politiques de solidarité pour une société inclusive et en faveur de la cohésion sociale. Il s'agit de « Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social » (Ambition 15).

En effet, la démarche partenariale doit permettre d'organiser les coopérations afin d'améliorer l'accompagnement des personnes, de clarifier les responsabilités tout en renforçant l'interconnaissance et le travail collectif. Il s'agit également de faire émerger de nouvelles pratiques, plus innovantes et collaboratives.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) des Hauts-de-France.

Le partenariat entre le Département et l'URIOPSS

L'URIOPSS représente, pour le Pas-de-Calais, 290 établissements et services portés par des associations à but non lucratif. Leurs principales activités concernent la petite enfance, les jeunes et la famille, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les adultes en difficulté d'insertion.

Le Département et l'URIOPSS sont engagés depuis plusieurs années dans un partenariat actif autour d'un objectif commun de soutien aux acteurs intervenant dans le champ des solidarités.

Le bilan pour les années 2023 et 2024 transmis par l'URIOPSS (annexe 1) reprend les actions réalisées qui étaient inscrites dans les 5 fiches actions annexées à la convention, fiches-actions qui ont permis notamment de :

- Poursuivre l'animation du Comité Inter Associatif en réinstaurant une dynamique collective et territoriale,
- Contribuer aux dynamiques de coopération dans le secteur du domicile ;
- Appuyer la politique enfance et famille,
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie départementale logement et insertion,
- Accompagner les coopérations pour un développement social des territoires et soutenir la mise en réseau des acteurs sociaux.

La convention arrivant à échéance, l'URIOPSS a sollicité le renouvellement du partenariat avec le Département en formalisant sa demande par courrier en date du 21 octobre 2025.

Les objectifs de la convention

Elaboré dans la continuité de la convention précédente tout en adaptant les fiches-actions, le projet de convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs 2026-2028 réaffirme une volonté commune de développer le partenariat dans la durée. Elle rappelle les enjeux pour chacun et précise le périmètre du partenariat en proposant les axes de coopération.

Le projet de convention propose de retenir les axes de coopération suivants :

- Accompagner les coopérations pour un développement social des territoires et soutenir la mise en réseau des acteurs sociaux,
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie départementale portant sur le logement et l'insertion,
- Appui à la politique enfance famille,
- Poursuivre l'animation du Comité Inter Associatif et développer l'articulation avec le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
- Contribuer aux dynamiques de coopération dans le secteur de l'autonomie.

L'engagement financier du Département

Il est proposé d'attribuer à l'URIOPSS une participation financière d'un montant total de 180 000 € afin de financer des actions spécifiques dont le détail figure dans le projet de convention (annexe 2) et les fiches-actions (annexes 3 à 7).

Le versement de la participation s'effectuera aux conditions précisées dans la convention.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant :

- D'attribuer, à l'URIOPSS, une participation financière d'un montant total de 180 000 €, pour la période 2026-2028, correspondant à un versement annuel de 60 000 €, selon les modalités définies au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'URIOPSS la convention correspondante, dans les termes du projet joint en annexe 2.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-428G01	6568/93428	Partenariats transversaux	180 000,00	180 000,00	180 000,00	0,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY